

Le Val'Info

ÉDITO

Des trottoirs le long d'une rue rien de plus banal ; ils sont pratiques et indispensables pour le passage des piétons et leur sécurité. Tous souhaitent qu'ils restent ou qu'ils deviennent des espaces propres... comme c'était dans le temps, comme on dit « sans mauvaise herbe »

Un peu d'histoire...

Avant 2014, l'ensemble des trottoirs de la commune était traité chimiquement avec des herbicides, plusieurs fois par an. Le travail se faisait au pulvérisateur et était rapide et très efficace. Trottoirs et pieds de murs étaient débarrassés de toute vie herbacée ; situation à laquelle nous nous étions habitués. Cette propreté était devenue un signe visuel de bon entretien.

En 2014, la municipalité a voulu prendre une position environnementale innovante : supprimer l'utilisation des pesticides sur notre territoire communal et utiliser d'autres méthodes plus respectueuses et moins polluantes. Il faut savoir que la lutte contre les pollutions phytosanitaires (notamment celles provoquées par les herbicides) est un enjeu majeur dans notre bassin hydrographique car seules 8 à 10 % de nos eaux ont un bon état écologique.

C'est la raison pour laquelle a été engagé « un plan communal de gestion de l'herbe » : contrat signé avec la région, l'agence de l'eau et le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux). L'objectif était d'atteindre le « zéro phyto » dans la commune en voirie, espaces verts, sur les terrains de sports et dans le cimetière.

Depuis 2 ans les collectivités territoriales ont l'interdiction réglementaire d'utiliser des produits phytosanitaires sur la voirie. D'ailleurs, dans les deux ans cette interdiction d'utilisation s'appliquera aussi aux particuliers.

Les solutions d'entretien préconisées, sans pesticide, nécessitent des interventions manuelles (binette) et mécaniques (micro-balayeuse et rotofil) répétées et plus pénibles dans un contexte financier qui va être de plus en plus difficile. Ainsi les désherbages des trottoirs et pieds de murs sont ciblés sur le centre bourg, avec plusieurs passages par an. D'autres solutions complémentaires pourraient voir le jour, notamment pour les pieds de murs : nettoyage manuel par chacun de temps à autre (rappelons que c'est déjà réglementaire pour les trottoirs en ce qui concerne le déneigement), semis ou plantation en pieds de murs, quand c'est possible.

Mais nous serons amenés certainement à en reparler.

Jean-Jacques DERVIEUX

Puits rénové rue du Pont Barré à St Lambert



Dans ce numéro

Édito	1
Conseil municipal	2
Informations municipales	10
Vie associative	19
Numéros utiles	30-31
Agenda	32

Flash

- Rallye auto 11
- Carnaval 24
- Rencontres pour l'emploi.... 28



L'ESSENTIEL DU 6 FÉVRIER 2018*

BUDGET DES DEUX CAMPINGS

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif pour l'année 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Résultats reportés 2017	Opérations de l'exercice	Clôture exercice 2017
Recettes		45 192,60	
Dépenses		36 765,88	
Résultat	+ 28 563,87	+8 426,72	+ 36 990,59

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Résultats reportés 2017	Opérations de l'exercice	Clôture exercice 2017
Recettes		5 903,65	
Dépenses		18 684,11	
Résultat	- 5 903,65	- 12 780,46	- 18 684,11

Le Conseil municipal, à l'issue des réunions préparatoires au cours desquelles a été débattu et élaboré le budget primitif – Budget Campings - de l'exercice 2018, approuve le budget équilibré - Budget Campings - comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses et Recettes	64 406,48
Section d'investissement	Dépenses et Recettes	79 151,31

BUDGET BATIMENTS COMMERCIAUX

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif pour l'année 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Résultats reportés 2017	Opérations de l'exercice	Clôture exercice 2017
Recettes		34 538,49	
Dépenses		9 346,40	
Résultat	+ 36 006,14	+ 25 192,09	+ 61 198,23

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Résultats reportés 2017	Opérations de l'exercice	Clôture exercice 2017
Recettes		0.00	
Dépenses		0.00	
Résultat	0.00	0.00	0.00

Le Conseil municipal, à l'issue des réunions préparatoires au cours desquelles a été débattu et élaboré le budget primitif – Budget Bâtiments commerciaux - de l'exercice 2018, approuve le budget équilibré - Budget bâtiments commerciaux - comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses et Recettes	97 198,23
Section d'investissement	Dépenses et Recettes	63 998,23

* l'intégralité des compte-rendu du Conseil est consultable en Mairie et sur le site

▲ **AFFAIRES SCOLAIRES** **VOYAGE PEDAGOGIQUE**

Suite à un courrier, la commission Enfance/Jeunesse évoque la problématique du financement des voyages et/ou sorties pédagogiques pour des élèves layonvalois fréquentant les collèges/lycées. Il est décidé de ne pas apporter de contribution collective ou individuelle pour ces voyages et ce, dans la continuité des décisions déjà prises sur la commune déléguée de St Aubin de Luigné.

▲ **AFFAIRES SCOLAIRES** **RYTHMES SCOLAIRES**

Suite à consultation des groupes de travail (Saint Aubin de Luigné et Saint Lambert du Lattay) et à l'avis des équipes enseignantes des écoles publiques et privées, la commission propose de maintenir les rythmes scolaires à 4 jours et demi par semaine.

Cependant, une réflexion est en cours quant à l'aménagement des plages horaires. Considérant en effet que la pause méridienne de St Aubin pose un problème de confort pour les enfants (1 seul service pour 120 à 140 enfants, sur une très courte durée : 12h-13h15, trajet inclus), la commission va concerter les différents acteurs pour envisager une modification de la pause 12h-14h30 (comprenant le repas et les TAP à suivre). Une telle réorganisation nécessite cependant une modification du PEDT, d'où la concertation.

▲ **AFFAIRES PERISCOLAIRES** **ACCUEIL A ST LAMBERT**

Monsieur le Maire rappelle le positionnement de la commune sur le sujet en 3 étapes :

- Lancement d'une étude de faisabilité sur 2 sites de St Lambert capables d'accueillir jusqu'à 150 enfants ;
- Mise aux normes de l'actuel accueil périscolaire « Coup de Pouce » pour éviter une fermeture administrative de la PMI ;
- Réflexion en cours sur l'organisation de la rentrée 2018 et de la période intermédiaire, dans l'attente de la livraison du nouveau site.

Concernant le dernier point, il est acté également que le bâtiment où se trouve l'accueil périscolaire a vocation ultime à être rattaché au service Sport et Jeunesse. Compte tenu de ces éléments, les

commissions Sport, Enfance/Jeunesse et Bâtiments sont chargées de mener une réflexion quant au devenir de ce bâti, en se posant notamment la question d'une éventuelle extension pouvant temporairement répondre à l'amélioration de l'accueil pour les futures rentrées avant livraison du site définitif. Les responsables de commission sont invités à rendre compte de leur réflexion lors du prochain conseil municipal, pour acter des préconisations au prochain budget.

▲ **JEUNESSE** **AMENAGEMENT D'UN LOCAL À SAINT AUBIN**

Suite à la présentation des scénarii de l'étude du CAUE, la commission technique propose de ne pas donner suite à l'étude, compte tenu des coûts que cela engendre. L'étude reste intéressante mais démesurée sur le point financier.

Il convient cependant d'arrêter un projet viable, d'où la proposition de mener une réflexion sur les 2 options suivantes :

- Extension du pôle périscolaire de St Aubin, avec pour objectif de créer un bâtiment mutualisé avec le service déjà en place, pour une surface d'environ 150 m² ;
- Aménagement/Rénovation de l'étage du bâtiment existant (environ 130 m²), lequel sert aujourd'hui de dépôt.

▲ **DETR 2018**

- **1er projet : Mise en sécurité du clocher de l'église de St Lambert.**

Suite à plusieurs diagnostics réalisés, le constat privilégie une mise en sécurité rapide du clocher dont la façade donne sur la route départementale RD 160. L'état délabré de certaines pierres est même menaçant, et donc dangereux pour les usagers (piétons et véhicules roulants).

A ce stade de l'étude, il est donc acté d'engager les travaux de mise en sécurité, pour lesquels un bureau d'études a été mandaté.

- **2ème projet : Aménagement d'un local pour les jeunes à St Aubin.**

Suite à la présentation des scénarii de l'étude du CAUE, la commission technique ayant proposé de ne pas

donner suite à l'étude, compte tenu des coûts que cela engendre (de 639 000 à 705 500 euros HT, selon le scénario), il est cependant envisagé d'utiliser le bâtiment existant, en créant une annexe pour accueillir le service Jeunesse, laquelle annexe sera également aménagée de manière à accueillir des jeunes enfants (en cas de besoin).

- **3ème projet : Aménagement de la place de l'église de St Aubin.**

Le périmètre autour de l'église n'est pas suffisamment structuré : la voirie routière occupe la plus grande place et laisse très peu de liberté de circulation aux piétons, accentuant ainsi le caractère accidentogène. Son réaménagement permettrait ainsi d'améliorer l'accessibilité aux édifices, services et autres commerces, de sécuriser le cheminement et notamment d'embellir la place. Pour ce faire, un bureau d'études a déjà réalisé un APS, lequel reste à valider pour lancer définitivement l'opération.

- **4ème projet : Réfection du sol de la salle de sport de St Lambert.**

Le sol de la salle de sport ne répond plus aux normes (revêtement en bitume obsolète) et est inadapté. Afin de rendre la pratique plus agréable et de mettre la salle aux normes, il est donc proposé de valider sa réfection.

■ RESSOURCES HUMAINES GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Les services accueillent régulièrement de jeunes stagiaires de plus de 16 ans. A des fins d'encouragement et de remerciements pour services rendus, il est proposé de les rétribuer à raison de 50 euros hebdomadaires et selon les réglementations en vigueur, pour une durée de stage supérieure à 2 semaines.

■ CULTURE CONVENTION POUR LA BIBLIOTHEQUE ANGLOPHONE

Dans le cadre des actions et projets menés par le réseau « 1001 pages », il est proposé de renouveler la convention avec l'association angevine de la

Bibliothèque anglophone. Cette dernière a signé un partenariat avec le service départemental du réseau Bibliopôle, auquel participe « 1001 pages » et qui permet de maintenir certaines prestations.

Dans ce contexte, la nouvelle convention propose de mettre à disposition gracieuse des bibliothèques partenaires un fonds documentaire, mais également des animations payantes.

■ FONDS DE CONCOURS SIEML REPARATION LANterne ALLEE DES TILLEULS

Suite à la dégradation d'une lanterne « allée des tilleuls », le SIéML vient de proposer un détail estimatif des travaux de réparation qu'il convient de valider, pour un montant de 715,02 euros net de taxe.

■ COMITÉ DE JUMELAGE LINKEBEEK

Dans le cadre des échanges avec la ville jumelée de Linkebeek, il est convenu que la commune fasse un présent lors d'une visite officielle.

A ce titre, pour le prochain voyage, il est proposé d'offrir une statue de St Vincent, pour la somme de 580 euros.

■ PATRIMOINE BATI CHAUFFAGE DE L'EGLISE

Le chauffage de l'église de St Aubin est obsolète, voire dangereux. La commission technique est chargée d'établir des devis pour remettre en état la chaudière : une ligne de 25 000 euros environ est à prévoir au budget.

■ ASSOCIATION

Invitation à l'assemblée générale des St Aubin d'Europe à St Aubin sur Loire en Saône-et-Loire les 12 et 13 mai 2018.

L'ESSENTIEL DU 6 MARS 2018*

ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Résultats reportés 2017	Opérations de l'exercice	Clôture exercice 2017
Recettes		203 515.17	
Dépenses		84 563.04	
Résultat	+ 0.00	+ 118 952.13	+ 118 952.13

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Résultats reportés 2017	Opérations de l'exercice	Clôture exercice 2017
Recettes		169 197,32	
Dépenses		137 717,60	
Résultat	+ 113 249,19	+ 31 479,72	+ 144 728,91

Le Conseil municipal approuve le budget équilibré - Budget Assainissement - comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses et Recettes	213 565.68
Section d'investissement	Dépenses et Recettes	454 379.89

AFFAIRES SCOLAIRES SUBVENTION OGEC

Il est proposé de verser aux OGEC une participation de 1094.87 € par élève de maternelle et 283.96 € par élève de primaire inscrit au 01.01.2018 et domicilié sur la commune. Ces montants sont déterminés en référence au coût moyen d'un élève des écoles publiques de la commune.

A noter que le coût moyen pour un élève de Maternelle est en augmentation du fait de l'arrêt d'un contrat aidé et de remplacements au niveau des ATSEM. Compte tenu de ces éléments et des effectifs, les subventions à verser en 2018 s'élèvent à :

- 93 236.31 € pour l'OGEC de l'école St Joseph de St Lambert du Lattay ;
- 27 538.40 € pour l'OGEC de l'école St Joseph de St Aubin de Luigné.

Soit un total de 120 774.71 € à inscrire au budget 2018.

AFFAIRES SCOLAIRES FOURNITURES SCOLAIRES VOYAGES, RECOMPENSES

La commune verse pour les voyages, les récompenses et les fournitures scolaires des montants pour chaque enfant de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer pour chaque école de la commune les montants suivants sur l'exercice en cours et suivants (sauf précision contraire) :

- Fournitures scolaires : 35 € par enfant ;
- Voyages scolaires : 40 € par enfant (qui part en séjour scolaire) attribué dans la limite d'une fois tous les deux ans par école ;
- Récompenses scolaires :
 - 2018 : 13.98 € par enfant des écoles de St Lambert et 28.00 € pour St Aubin ;
 - 2019 : 16.99 € par enfant des écoles de St Lambert et 24.00 € pour St Aubin ;
 - 2020 et suivants : 20.00 € par enfant pour toutes les écoles.

SPORT

Financement des clubs

Pour faire suite aux récents échanges pour financer 2 clubs sportifs de Beaulieu, il est proposé d'accorder une subvention à raison de 20 euros par licencié de Val du Layon et de moins de 18 ans. Cela concerne les associations sportives de Beaulieu de la gym et du roller, soit 42 licenciés habitant Val du Layon (environ 840 euros). En contrepartie, Beaulieu a validé les subventions pour les associations sportives layonvalaises que sont le foot et le judo, également à raison de 20 euros par licencié.

* l'intégralité des compte-rendu du Conseil est consultable en Mairie et sur le site

- **Réfection du sol de la salle de sport**

Suite à consultation, 3 offres ont été déposées et conformes à la demande. Les dossiers sont en cours d'analyse et une négociation va pouvoir se faire.

- **Forage et arrosage intégré**

La commission propose d'inscrire au budget un projet de forage pour arroser le stade de St Aubin (coût estimé à plus de 46 000 € HT). En l'inscrivant au budget, cela permettra de poursuivre l'étude technique et établir sa faisabilité. Les licenciés, aujourd'hui au nombre de 300 (garçons et filles), utilisent régulièrement les 3 stades de la commune.

Compte tenu également des préconisations et exigences de la fédération et du district pour la tenue des terrains, il convient de se poser les bonnes questions, vu notamment les factures de consommation d'eau potable sur St Lambert, qui vont grandissantes.

▲ **CCAS** **SUBVENTION**

Suite au vote du budget CCAS, lequel est présenté en séance, il est proposé de valider la subvention accordée au CCAS par le budget principal à hauteur de 6 500 euros. L'augmentation prévisionnelle est liée au souhait de vouloir organiser un repas commun pour les 2 communes déléguées.

▲ **JEUNESSE** **AMENAGEMENT D'UN LOCAL ST AUBIN DE LUIGNE**

La commission Technique propose d'aménager le local existant au-dessus des vestiaires du foot situé sur le site de l'ancienne gare. Une consultation est en cours pour retenir un bureau d'études. Dans cette attente, les jeunes pourraient s'installer dans l'ancienne bibliothèque.

▲ **TRAVAUX**

- **Aménagement de la place de l'église**

Dans le cadre de la préparation du dossier de consultation pour l'aménagement de la place de l'église de St Aubin, le BET IRH – Maître d'œuvre – souhaite faire appel à un prestataire pour procéder au géoréférencement des réseaux, afin d'éviter des travaux complémentaires en

phase opérationnelle. Il est donc proposé de valider le devis présenté en séance.

Le Conseil municipal valide le devis de la société ADRE pour la somme de 1 610,00 euros HT pour la détection et le géoréférencement des réseaux de la place de l'église de St Aubin.

- **Aménagement de la bibliothèque - St Aubin**

La maîtrise d'œuvre a fait part de travaux complémentaires à valider.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal valide les avenants proposés relatifs à l'aménagement de la bibliothèque et la mise en accessibilité du bâtiment.

▲ **AFFAIRES PERISCOLAIRES** **ACCUEIL DE ST LAMBERT**

Dans le cadre de la mise aux normes du bâtiment « Coup de Pouce », il est proposé de retenir le BET « CISA » (auteur de l'esquisse des travaux) pour lancer la consultation. En outre, un dossier de subvention est à déposer à la CAF pour une aide ponctuelle (demande de 12 000 euros sur une base de 30 000 euros de travaux).

Une récente rencontre avec les représentants de la Maison de retraite permet d'apporter les informations suivantes : le déménagement est prévu pour le 15 janvier 2019. Dès lors, un compromis de vente est à élaborer.

L'étude de faisabilité est proposée au BET « Blond / Picherit » (Urbaniste/Economiste), lequel s'est engagé à rendre un rapport pour le 15 avril (estimatif technique, financier et temporel). Cependant, selon les contrôles amiante/plomb, il pourrait être fait plusieurs propositions.

Suite au dernier conseil, les 3 commissions concernées (Sport, Enfance/Jeunesse et Bâtiments) se sont donc réunies pour trouver une alternative à la rentrée scolaire 2018/2019 et réfléchir au devenir du bâti actuel. Il est ainsi proposé de réhabiliter le bâtiment avoisinant la Maison de l'Enfance (en cours de négociation dans le cadre de l'opération de portage foncier). Sa proximité et sa superficie (presque 80 m²) sont « idéales » dans l'attente de la livraison du nouveau site, bien que des travaux soient à réaliser pour le rendre opérationnel.

VIE COMMUNALE - INFORMATIONS MUNICIPALES

FINANCES

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions communales comme suit :

ASSOCIATIONS - ST AUBIN DE LUIGNÉ	VOTE
Mozart en Loire Layon	500
Avant premières	200
Cercle Saint Louis	500
Les amis de la Guerche	450
Festins lyriques	100
Section - Culture	1750
Parents d'élèves - Ecole publique	385
Parents d'élèves - Ecole privée	385
Amicale laïque	500
Section - Ecole	1270
Syndicat de chasse	150
Section - Environnement	150
Admr	500
Les petits d'hommes	150
Club des retraités	200
ACPG (anciens d'Algérie)	60
Section - Santé et Social	910
Club de bridge	50
La concorde	2000
La perle du Layon	200
Section - Sports et Loisirs	2250
Familles rurales	500
Action cinéma (FR)	1300
Chapelle Ste Barbe des mines	200
Section - Diverses	2000
Total des subventions - St Aubin de Luigné	8330

ASSOCIATIONS - VAL DU LAYON	VOTE
Basket – 91u*26	2366
Judo – 63u*26	1638
Football - 162u*26	3432
Section - Sports et Loisirs	7436

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES - VAL DU LAYON	VOTE
Gym Beaulieu – 37u*20	740
Roller Beaulieu – 5u*20	100
Natation Rochefort sur Loire – 16u*20	320
Gym Rochefort – 13u*20	260
Section - Sports et Loisirs	1420

ASSOCIATIONS - ST LAMBERT DU LATTAY	VOTE
Cru de l'amitié	380
Syndicat des viticulteurs	270
Amicale des sapeurs pompiers	350
Anciens combattants	230
Section – Amicale	1230
Syndicat initiative	910
Comité de jumelage	1100
Comité des fêtes	1500
Section – Animation	3510
Harmonie	800
Blues en chenin	800
Troupe bacchus	200
Section – Culture	1800
Parents d'élèves - Ecole publique	385
Parents d'élèves - Ecole privée	385
Section - Ecole	770
Montessori	200
Section – Enfance	200
Défenses des nuisibles	510
Chasseurs	260
Maison de la nature	430
Section – Environnement	1200
Admr	1880
Section – Santé et Social	1880
Badminton	600
Bouger en lattay	200
Section - Sports et Loisirs	800
Total des subventions - St Lambert du Lattay	11390

▲ AFFAIRES PÉRISCOLAIRES PARTICIPATION DE CHAUDEFONDS

A partir des éléments comptables, un calcul des coûts du service a pu être établi de manière fine pour l'exercice 2017. De fait, il est validé une participation de la commune de Chaudefonds pour le fonctionnement au prorata des heures connues des familles fréquentant la structure le mercredi après-midi.

La participation demandée pour 2017 est de 4 021,95 €.

▲ ENFANCE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Pour rappel, les habitants de Saint Aubin de Luigné peuvent utiliser les deux structures (Halte-garderie et Relais Assistante Maternelle) de Rochefort-sur-Loire dans le cadre de la compétence Petite Enfance du fait de la gestion commune de ce service par les communes de Chaudefonds-sur-Layon, Denée, Rochefort-sur-Loire et de Val du Layon. Cette gestion est déléguée à la Mutualité Française Anjou Mayenne mais la gestion du bâtiment reste à la charge de la commune de Rochefort, d'où le projet de convention pour participer aux frais de fonctionnement, pour l'année 2018, dans l'attente du transfert de la compétence à la CCLLA.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la nouvelle convention pour la participation aux charges de fonctionnement de la Maison de l'enfance de Rochefort sur Loire,

PRECISE que le budget prévisionnel prévoit une participation de 1 561,61 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et engager les dépenses.

▲ JEUNESSE CONVENTION INTERCOMMUNALE

Le projet de convention intercommunale pour le service Jeunesse de St Aubin est repoussé. Il est prévu de rediscuter le budget proposé par Familles rurales, gestionnaire du service.

▲ CULTURE MOBILIER DE LA BIBLIOTHEQUE DE ST AUBIN

Considérant l'avancée des travaux d'aménagement de la bibliothèque, il est proposé de commander le nouveau mobilier. Pour ce faire, les devis sont présentés pour une somme totale de 9 371,61 euros HT.

▲ CULTURE MATERIEL INFORMATIQUE

Il manque un PC pour la future bibliothèque de St Aubin, lequel servira au public pour de la consultation. Considérant le budget à venir, la problématique va être étudiée pour mettre à disposition un autre PC.

▲ CULTURE SALON DE PEINTURE

Le salon de peinture 2018 aura lieu du 21 juillet au 12 août 2018, avec un vernissage le vendredi 20 Juillet à 18 heures : l'invitée d'honneur sera Juliette, artiste habitant St Aubin.

▲ ENVIRONNEMENT COMMÉMORATION

Dans le cadre du centenaire 2018, il est souhaité remettre en état le Monument aux morts de St Lambert, dans sa totalité. Suite à consultation, il est proposé de valider le devis présenté et de solliciter l'ONAC (Office national des anciens combattants) pour une demande de subvention.

Dans le même ordre d'idée, il est également proposé d'installer une nouvelle croix dans le cimetière de St Aubin (l'ancienne étant dans un état très délabré).

Le Conseil municipal :

VALIDE le devis de 2 041,67 euros HT présenté par la société Bidet pour installer une nouvelle croix en granit au cimetière de St Aubin,

VALIDE le devis de 2 827,50 euros HT présenté par la société Bidet pour la restauration intégrale du monument aux morts de St Lambert,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'ONAC pour une demande de subvention.

MOBILIER URBAIN

Il est proposé d'installer de nouvelles jardinières devant la Maison culturelle.

Le Conseil municipal valide le devis de 1 722,77 euros HT présenté par la société JPP pour installer de nouvelles jardinières.

PORTAGE FONCIER OPERATION CŒUR DE VILLAGE - ACQUISITIONS

Le conseil avait validé le principe de négocier l'acquisition de 2 propriétés par l'intermédiaire de la société ALTER. L'une de ces propriétés se trouve à proximité immédiate de la Maison de l'enfance.

Le Conseil municipal valide l'acquisition des parcelles suivantes, hors frais de notaires, par l'intermédiaire de ALTER :

- 1 parcelle AB 215 :
⇒ 60 ca 4 000,00 euros TTC
- 8 parcelles contiguës en section AB :
⇒ 6a 66 ca 130 000,00 euros TTC

FONCIER ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Suite à négociation avec le propriétaire, et après avis des domaines, il est proposé d'acheter une parcelle dans le bourg de St Lambert – AB 726, d'une surface de 142m² - pour le montant de 16 000,00 euros. La négociation ayant été engagée par la commune avant signature de l'opération de « portage foncier », ce terrain sera directement acheté par la commune de Val du Layon.

Le Conseil municipal :
VALIDE l'acquisition de la parcelle AB 726 (142m²) pour la somme de 16 000,00 euros TTC, hors charges notariales,
INDIQUE que l'opération comptable sera réalisée sur le budget « Bâtiments Commerciaux ».

SECURITE EBOULEMENT ROCHEUX

Suite à l'éboulement rocheux (émanant d'un domaine privé) du 16 février sur la départementale RD 125 à St Aubin, les services départementaux ont sécurisé le site et interdit la circulation immédiatement pour éviter des

risques. Le propriétaire a été sollicité et a réagi positivement au contexte. A ce stade de la procédure, il lui a été proposé de sécuriser son domaine de manière pérenne par l'installation de tressage de câbles de haute protection. Ce dernier a donné son accord pour la réalisation des travaux, sans délai. Le Conseil municipal approuve avec considération la réactivité de son concitoyen.

BATIMENT PCAET

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) vise à lutter notamment contre le changement climatique. Le PCAET est élaboré par la communauté de communes CCLLA, normalement avant le 31 décembre 2018.

L'EPCI, en tant que coordinateur de la transition énergétique, doit donc animer et coordonner les actions du PCAET sur le territoire. Pour ce faire, il convient de désigner 2 représentants de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Messieurs G. TREMBLAY et F. CAILLEAU pour représenter la collectivité dans le cadre de l'élaboration et la coordination du PCAET piloté par la CCLLA.

RESEAUX ETUDE TECHNIQUE

La commune a été sollicitée par la société Orange, qui recherche de nouveaux sites d'implantation pour accueillir une antenne, à des fins d'amélioration de la couverture réseau. A ce titre, 3 terrains ont été identifiés comme potentiellement intéressants, dont 2 relevant du domaine public.

Le Conseil municipal autorise la société Orange (ou toute société agissant pour son compte) à effectuer les études de faisabilité technique sur le territoire.

MAIRIE VAL DU LAYON

www.valdulayon.fr

■ ST LAMBERT DU LATTAY :

11, rue Rabelais
Tel : 02 41 78 30 46
Fax : 02 41 78 32 77
mairie@valdulayon.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h-12h / 14h-17h30
Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h / 14h-18h

■ ST AUBIN DE LUIGNÉ

Rue Jean Pontoise
Tel : 02 41 78 33 28
mairie-sg.staubin@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au samedi : 9h-12h
Fermé le jeudi

POSTE

■ Agence postale

11, rue Rabelais
St Lambert du Lattay
Tel : 02 41 54 12 53

Horaires :

Lundi/Mardi/Jeudi : 14h30-16h30
Mercredi : 10h-11h45/14h30-16h30
Vendredi : 14h30-17h45
Samedi : 10h-11h30

Levée du courrier :

du lundi au vendredi : 15h15

■ Point Poste :

VIVECO - M. et Mme SOURICE
1, place de l'Eglise
St Aubin de Luigné
Tel : 02 41 44 24 80

Horaires :

Mardi au samedi :
6h30 - 12h30 et 15h - 19h30
Dimanche : 6h30 - 12h30

Levée du courrier :

du lundi au samedi : 10h

■ COMITÉ DE JUMELAGE

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A RENDRE AVANT LE 15 AVRIL)

VOYAGE A LINKEBEEK (Belgique) DU 10 AU 13 MAI 2018

**A REMETTRE A ROSELYNE OGER (mairie de St Lambert)
OU FRANCK LANNUZEL OU GENE DAVY**

M./Mme :

Adresse :

Tel :

Adresse mail :

Participeront aux festivités du jumelage des 10-13 mai 2018.
(Éventuellement) Prénom(s) et âge(s) des enfants qui accompagnent :

Nous voyagerons (*) : en CAR (50 €/adulte- 25 €/enf jusqu'à 16 ans) –
en VOITURE PERSONNELLE (10 €/adulte)

Nous avons une famille d'accueil (*) : OUI - NON

Si OUI, merci de nous indiquer son nom :

UN T-SHIRT DU JUMELAGE EST OFFERT A CHAQUE PARTICIPANT ;
Veuillez nous indiquer les tailles (y compris celle des enfants) :

Joindre le règlement par CHEQUE (à l'ordre du Comité de Jumelage)- ESPECES

Possibilité de faire plusieurs chèques

* rayer la mention inutile

Traitement des déchets à Saint Lambert du Lattay

LA COLLECTE DES DECHETS : QUELQUES CONSEILS ET CONSIGNES A RETENIR !

- Le marquage qui a été effectué n'est qu'un repère, vous pouvez placer vos bacs quelques mètres plus loin si cela ne perturbe pas la collecte.
- Vous ne devez pas obliger le camion à faire une manœuvre et ils ne doivent pas présenter un danger pour la circulation.
- Quand il y a plusieurs foyers sur un emplacement, les jaunes doivent être ensemble et les marron ensemble, le plus alignés possible.
- Aucun sac ne doit être déposé à côté des bacs et les bacs doivent être le mieux fermés possible.
- Attention aux voitures garées trop près des bacs ou aux bacs trop proches des murs, ce qui empêcherait la collecte.
- Le camion relève les bacs côté ouverture du couvercle et non côté charnière. **La poignée de votre container doit donc être orientée vers le mur** et non vers la route.



Les points d'apport volontaire sont opérationnels : place Linkebeek. Ils vous permettent de déposer :

- ⇒ occasionnellement : 18 fois par an ;
- ⇒ avec votre badge déchetterie : à demander au Smitom si vous n'en avez pas ou égaré ;
- ⇒ vos ordures ménagères ou sacs de tri : sacs de 50 L max.

Pour améliorer la collecte, n'hésitez pas à signaler des incohérences ou des dysfonctionnements auprès du Smitom, et n'oubliez pas de rentrer vos bacs après la collecte.

■ BALAYAGE DES RUES

Les prochains balayages des rues auront lieu :

- Mardi 10 avril
 - Mercredi 16 mai
- à partir de 6 heures.

Afin de faciliter le passage de la balayeuse, veuillez ne pas stationner vos voitures en bordure des trottoirs.

Merci de votre compréhension.

■ COLLECTE FERRAILLE

Les prochaines collectes de ferraille à la déchetterie du Bottereau à Thouarcé ont lieu
le 2^{ème} samedi du mois
ET les 3^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois

Soit les prochaines dates :

Les samedis,
de 9H à 12H
et 14H à 17H :

- 14 avril
- 12 mai

Les vendredis,
de 14H à 17H :

- 20 avril
- 27 avril
- 18 mai
- 25 mai



■ JOUR DE COLLECTE

Jours de collecte des bacs marron et jaunes :

Tous les 15 jours, semaines impaires :

- Mercredi 11 avril
- Mercredi 25 avril
- Mercredi 9 mai (pas de décalage de jour)
- Mercredi 23 mai

Attention : il est rappelé qu'après chaque passage, les bacs doivent être rangés et ne doivent pas rester sur les trottoirs.

■ OUVERTURE DECHETTERIE THOUARCE

Lundi et mardi de 9H à 12H - **Mercredi** de 14H à 17H30

Vendredi de 9H à 12H et de 14H à 18H

Samedi de 9H à 12H et de 14H à 17H30

(samedi après-midi réservé aux particuliers)

Traitement des déchets à Saint Aubin de Luigné

Les bacs de déchets ménagers doivent être sortis le lundi soir et placés dans les endroits définis sur la chaussée. Après le passage du camion, nous vous remercions de ranger votre bac. Les tris sélectifs dans le bourg s'effectuent le jeudi matin.

Il est indispensable de sortir les sacs jaunes mercredi soir. Si le camion n'a pas pris votre sac, c'est qu'il contient des éléments non recyclables.

Nous vous remercions de ne pas les laisser sur la chaussée.



Rappel : pour la sécurité des agents de ramassage, les sacs jaunes doivent être déposés

aux mêmes emplacements que les bacs à ordures ménagères. Ainsi, les bacs sont collectés d'un seul côté de la rue, il en sera de même pour les bacs jaunes.

ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DE CHAMPTOCÉ ET DE ROCHEFORT

En raison de travaux de restauration et de mise en sécurité, la montée sur les quais métalliques sera impossible. Seuls les déchets verts, les déchets dangereux, les déchets d'équipement électriques et électroniques (écrans, frigo, perceuse...) ainsi que les déchets recyclables (verre et papiers) pourront être acceptés sur ses sites.

Les dépôts des encombrants, bois traité, ferraille, gravats et cartons devront se faire sur les déchèteries de St Georges s/ Loire et de Chalonnes s/ Loire. Le service environnement de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance qui reste à votre écoute pour toute interrogation prendra également toutes les dispositions nécessaires pour limiter au maximum les inconvénients générés par ces travaux (temps d'ouverture, plage horaire...).

Nous vous rappelons les horaires actuels d'ouverture des déchèteries de St Georges sur Loire et de Chalonnes sur Loire :

VERRE

NI BOUCHON, NI COUVERCLE, NI VAISSELLE CASSÉE

EMBALLAGES RECYCLABLES

PETIT-À-PETIT CHACUN FAIT SON TRI

BRIQUES ALIMENTAIRES, CARTONNETTES

EMBALLAGES EN MÉTAL (conserves, bidons, cannettes, aérosols bien vidés de leur contenu)

BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

ECO EMBALLAGES

ORDURES MÉNAGÈRES

IL EST INTERDIT DE JETER :
Déchets dangereux, déchets électriques et électroniques.

Vous pouvez les apporter en déchèterie.

TOUS LES PAPIERS

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT

Chalonnes sur Loire Le Bignon

Lu : 10h-12h / 16h30-18h30
Ma : 16h30-18h30
Me : 16h30-18h30
Ve : 16h-19h
Sa : 9h30-13h / 16h-18h30

St Georges sur Loire Le Petit Bouju

Lu : 10h-12h / 16h-18h
Me : 18h30-18h30
Je : 16h30-18h30
Ve : 16h-19h
Sa : 9h-12h / 14h-17h



FABRIQUER un PIÈGE SÉLECTIF pour FRELONS ASIATIQUES

Photos : Mairie de Noyal-Pontivy - Mars 2017

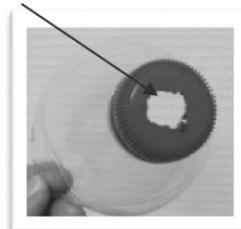
Le FDGDON, l'Institut de l'abeille et le Muséum préconisent ces pièges sélectifs pour préserver la biodiversité de nos insectes.

Matériel nécessaire

- 2 bouteilles plastiques rigides de 1.5 l avec leur bouchon
- un cutter ou des ciseaux
- 1 fil de fer de 50 cm environ
- 1 fer à souder (ou un tournevis chauffé sur le gaz).

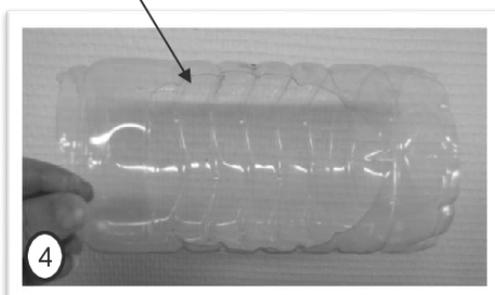
Fabrication

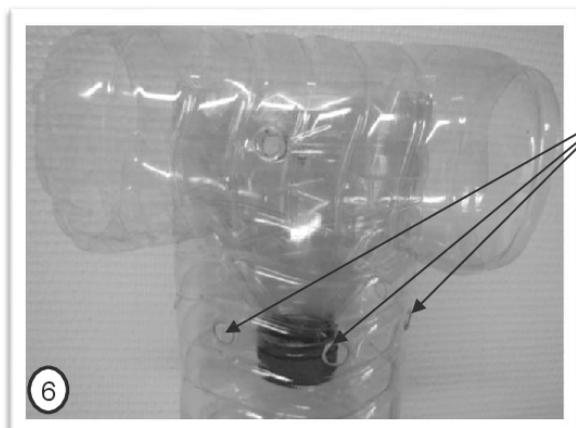
- ① 1^{ère} bouteille : coupez le fond et retournez-la, Placez des cailloux, galets pour éviter la noyade des petits insectes non ciblés,
- ② 2^{de} bouteille : coupez le tiers supérieur pour former un entonnoir, Percez le bouchon de l'entonnoir d'un trou de 1 cm de diamètre, pour éviter de piéger des papillons,
- ③ Emboîtez l'entonnoir dans la 1^{ère} bouteille.



- ⑤ Placez la toiture au-dessus de l'entonnoir : elle évitera que la pluie vienne diluer l'appât.

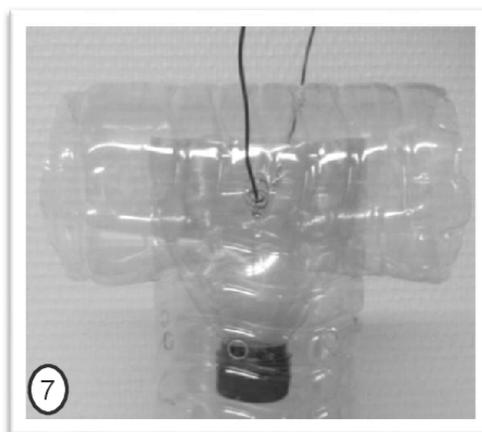
- ④ Reprenez ce qu'il reste de la 2^{de} bouteille et Découpez le corps qui servira de toiture à votre piège, Faites une ouverture du diamètre de votre bouteille.





⑥ Réalisez des orifices de 5 à 5,5 mm (avec un tournevis chauffé sur le gaz ou un fer à souder) entre la chambre de piégeage et l'entonnoir pour permettre aux petits insectes non ciblés de sortir.

⑦ Percer l'assemblage de deux petits trous l'un en face de l'autre. Un fil de fer d'environ 50 cm servira d'anse à ce piège.



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Appât conseillé

Mélangez du **panaché** coloré avec du **sirop de cassis**. Laissez mousser l'appât sur les bords du piège : la mousse déposée sur les parois attirera les frelons.

Si l'appât ne semble pas donner satisfaction, ne pas hésitez à changer de sirop.

Entretien du piège

Changez l'appât **tous les 10 jours** : dévissez le bouchon, videz le piège sans le nettoyer et laissez deux frelons asiatiques.

Les phéromones laissées par les frelons capturés augmenteront l'attractivité du piège.

Emplacement

Le piège est à suspendre **entre 1 m à 2 m de hauteur**, de préférence à proximité :

- des emplacements des anciens nids, des composteurs ménagers
- des végétaux les plus visités par les insectes, framboisiers, fraisières ...
- des arbres en fleurs ; certains comme les camélias à fleur simple ... plus tard les pruniers semblent attirer énormément les reines.

Période de piégeage préconisée pour les particuliers

- **À partir du 15 mars et jusqu'au 30 mai**, les reines fondatrices sortent d'hibernation pour fonder de nouveaux nids. C'est le moment de les piéger pour éviter qu'elles ne créent de nouvelles colonies.

- Les pièges peuvent être replacés **dès août jusqu'aux premières températures basses** (période où les jeunes fondatrices commencent à quitter le nid).

- Il est déconseillé de placer les pièges en dehors de ces périodes car le risque de capturer les espèces autochtones est grand.

BRULAGE A L'AIR LIBRE

Par arrêté 2013-012 en date du 25 février 2013, le préfet de Maine et Loire a apporté des exceptions à l'interdiction de brûler les déchets à l'air libre.

LE PRINCIPE :

Il est interdit de brûler à l'air libre :

- Les déchets ménagers ou assimilés
- Les déchets issus des activités artisanales, industrielles, commerciales et agricoles
- Les déchets verts c'est à dire les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts va augmenter la pollution atmosphérique. Les polluants émis dans l'air peuvent nuire à la santé.

Or, cette pratique du brûlage s'avère être une source prépondérante dans les niveaux de pollution mesurés dans l'air, et elle peut accroître la toxicité des substances émises dans l'air en cas de mélanges des déchets verts avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

Il est important de respecter cette interdiction car cela vise à améliorer la qualité de l'air.

QUE RISQUE-T-ON ?



En cas de non respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

QUI DOIT LA RESPECTER ?

Tout le monde doit respecter cette interdiction :
les particuliers, les entreprises
et les collectivités territoriales.

QUELQUES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION CONCERNANT LES DÉCHETS VERTS :

Le brûlage à l'air libre est toléré hors zones urbaines et uniquement pour des déchets verts secs.

Les déchets verts secs sont des déchets dont le taux d'humidité n'empêche pas une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air et qui ne produisent pas de fumées excessives.

Si vous êtes un particulier, vous pouvez brûler les déchets verts secs issus de votre production personnelle sans intervention d'une entreprise d'espaces verts. Vous veillerez à les brûler en dehors des zones urbaines, sans créer de troubles de voisinage et en respectant les horaires suivants :

- entre 11h00 et 15h30 en décembre, janvier, février
- entre 10h00 et 16h30 en mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DE PRODUITS ET DE RÉSIDUS VÉGÉTAUX NE PEUT ÊTRE TOUTEFOIS MIS EN ŒUVRE :

- En cas de prévision ou de constat d'un épisode de pollution dû à des particules (PM10) à l'ozone (O3) ou au dioxyde d'azote (NO2)
- En période de vents susceptibles de transporter les fumées, flammèches et escarbilles en direction d'une construction quelle qu'elle soit ou d'une voie ouverte à la circulation.
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation ou construction ainsi que des routes, des autoroutes et des voies ferrées
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute ligne aérienne d'électricité et de téléphone

LES TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

Certains travaux réalisés en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore :

- tondeuses à gazon
- tronçonneuses
- perceuses
- Etc.

Par décision préfectorale (arrêté préfectoral n° 99.976 de 30/12/1999) ils sont autorisés :

- les jours ouvrables :
de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H 30
 - les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
 - les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H



LES BRUITS DE VOISINAGE

Ils sont liés au comportement de chacun de nous, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons, ou aux animaux dont nous avons la garde.

Ces bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de vos voisins.



Il est ainsi important que chacun de nous fasse preuve de civisme et de courtoisie, afin d'éviter les conflits de voisinage.

DEJECTIONS CANINES

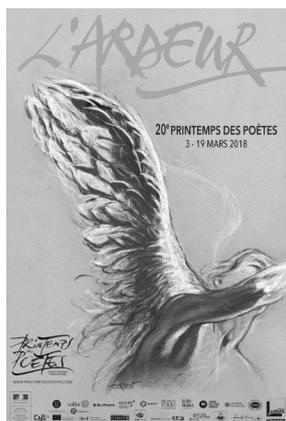
Ramasser les déjections de son animal est un geste civique, écologique mais aussi un respect pour son animal, pour la commune et les habitants.



■ DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE ST AUBIN

Franc succès remporté par la soirée jeux japonais du 23 février. 90 joueurs ont répondu présents. Un grand merci à tous pour votre venue ! Merci aussi à l'association angevine Soleil Levant, qui a apporté sa touche exotique dans notre commune. Et un merci tout particulier aux jeunes de l'association Familles rurales de St Aubin pour leur participation.

L'équipe de la bibliothèque



A l'occasion du Printemps des Poètes, les bibliothèques du réseau 1001 pages et de Val du Layon ont disposé au gré de leur imagination dans les communes, des poèmes choisis par leur soin sur le thème de l'ardeur, et ont présenté des recueils de poésies d'hier et d'aujourd'hui pour grands et petits, à la salle Jean de Pontoise à l'occasion du spectacle poétique du 17 mars que vous pourrez retrouver à la bibliothèque de St Aubin jusqu'à la fin du mois.

Un échange entre les bibliothèques de St Aubin et de Chaudefonds pour les BD du prix Bull'en Layon aura lieu le 6 avril, afin d'en faciliter l'emprunt.

Bonne nouvelle : le déménagement de la future bibliothèque de St Aubin se précise ! Nous devrions donc fermer du 16 mai au 5 juin et vous attendons nombreux à partir du 6 juin. Nous vous informerons des conditions de prêt en amont de cette période. L'inauguration de la nouvelle bibliothèque devrait quant à elle avoir lieu à l'automne avec un joli programme d'animations...

Bibliothèque de Saint Aubin de Luigné

13 rue Jean de Pontoise, Saint Aubin de Luigné, 49190 Val du Layon

02 41 66 31 94 - bibliostaubinluigne@orange.fr

bibliotheque-1001pages.fr

Ouverte aux lecteurs : mercredi de 16h à 18h - samedi et dimanche de 10h30 à 12h30



■ LE FAUX-CHAI

Le Faux-Chai a le plaisir d'accueillir le groupe...

**AFOUS AFOUS**

Vendredi 6 avril

- Afous - Afous c'est... "deux mots, pas plus, pour faire fondre les frontières entre les gens, les genres et les musiques, pour explorer d'autres horizons, sortir de sa zone de confort et oser se perdre dans l'incandescence d'une musique aussi magnétique que viscérale, envoûtante et bouleversante."

Un moment de "musique sans norme ni limite".

- Quelques liens:
<https://soundcloud.com/afousafous>
<https://www.facebook.com/afousafousmusic/>

Vous êtes les bienvenues à partir de 19h

Début du concert 20h30

Restauration sur place à petit prix!

== Le Faux Chai ==

Ouvert le 1er vendredi du mois d'octobre à juin
2, rue Jean Pontoise - 49190 St Aubin de Luigné

■ MAISON CULTURELLE



Infos

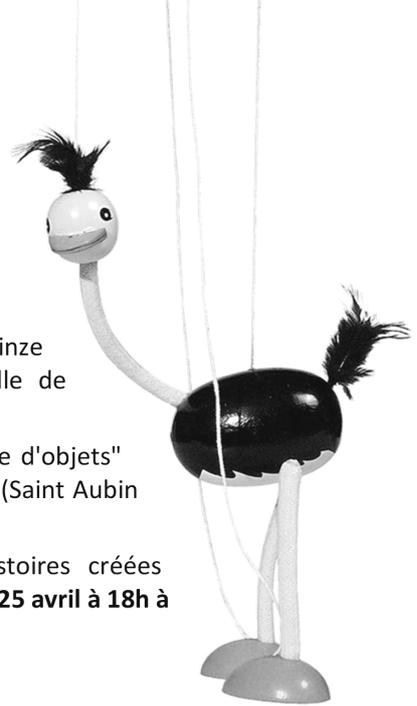
Les marionnettes, c'est fini mais ça continue !

Après deux mois de pause à la médiathèque de Saint Lambert et quinze jours à l'accueil de loisirs pendant les vacances d'hiver, la malle de marionnettes et son castelet sont partis vers d'autres curieux.

Mais ça continue pour les enfants qui participeront au "TAP théâtre d'objets" avec Lidwine Delaunay-Brétecher de la compagnie Atelier de Papier (Saint Aubin de Luigné).

Du jeu de doigt à la marionnette, la troupe animera des histoires créées collectivement. **Ils tiendront une unique représentation le mercredi 25 avril à 18h à la médiathèque, ne la ratez pas !** L'entrée est gratuite.

D'autres projets à venir...



Groupes TAP « théâtre d'objets » des écoles C. Freinet et St. Joseph
**mercredi 25 avril, 18h, médiathèque
de St Lambert du Lattay - gratuit**



Jeu concours BD bientôt la fin !

Il est encore temps de participer tout le mois de mars, les albums d'Astérix et Obélix sont à votre disposition à la médiathèque.

Rendez-vous pour le grand quizz final le samedi 31 mars à 11h, ouvert à tous et gratuit.

Et jusqu'à fin mars une sélection de livres jeunesse et adulte sur l'antiquité.

**Samedi 31 mars, 11h, médiathèque
de St Lambert du Lattay - gratuit**

En veux-tu en voilà du

POLAR

Des sélections plein la médiathèque pour profiter jusqu'au bout du feu de cheminée :

- Les cinq romans du prix Mauves en noir plus une sélection des auteurs invités au festival Mauves en noir les 14 et 15 avril à Mauves sur Loire
- Une sélection de polars russes (entre le froid sibérien du mois de février, la coupe du monde de football en juillet et l'air malsain de Londres actuellement...)
- Quelques romans d'Agatha Christie pour accompagner la pièce "Les 10 petits chats" jouée en mars au musée de la vigne et du vin d'Anjou par la troupe Bacchus

Et pendant ce temps, en TAP...

Après les **défis scientifiques**, les **jeux** de toutes sortes, l'exercice de la **philosophie** ou la découverte de la **langue des signes**, l'équipe d'animateurs propose entre autres pour cette période une initiation à la **lutte** et aux **échecs** (séparément), de s'essayer à l'**illustration**, au **théâtre d'objet** ou à la **poésie** (printemps oblige !), ou encore la découverte de l'**automatisme**.



On y pense déjà !

Pendant les vacances de printemps, l'**accueil de loisirs sera ouvert du jeudi 26 avril au vendredi 4 mai 2018**.

Une plaquette d'information sera disponible à l'accueil de la Maison Culturelle et au Coup de Pouce début avril.

Association Maison Culturelle

5, rue Emile Godillon
St Lambert du Lattay
49750 VAL DU LAYON

T 02.41.78.47.61
@ contact@maisonculturelle.org
f maisonculturellesaintlambertdulattay

■ FAMILLES RURALES

SAINT AUBIN DE LUIGNÉ

Familles Rurales, en partenariat avec la commune de Val du Layon, vous propose deux séjours jeunesse :

- Séjour mer : du 2 au 6 Juillet 2018 à Saint Jean de Monts
(Prix en fonction des QF min 45 EUR et max 150 EUR)
- Séjour mécanique : du 16 au 20 Juillet 2018 au Gâvres (44)
(Prix en fonction des QF min 50 EUR et max 160 EUR)



Attention les places sont limitées ! Les séjours sont organisés avec les communes de Rochefort/Loire, Denée, Chalennes/Loire et Chaudefonds/Layon.

Une réunion de présentation des séjours aux familles et de préinscription (obligatoire) se déroulera
le mercredi 25 avril 2018,
à 18h30 à Rochefort sur Loire.

L'adhésion à l'espace jeunesse Familles Rurales sera obligatoire pour participer au séjour et autres activités proposées.
Renseignements et informations espacejeunesse@famillesruralesaintaubin.fr ou au 02 41 91 85 63.

■ APEL ST JOSEPH

SAINT LAMBERT DU LATTAY

Et si ce début de nouvelle année rimait avec tri de papiers !

L'an dernier, vous avez été nombreux à contribuer à la réussite de notre opération « collecte de papiers » .



Cette année encore, la benne à papiers sera de retour
place Linkebeek
du vendredi 6 avril à 16H
au lundi 9 avril 10H

Alors n'hésitez pas à stocker, dès aujourd'hui, papiers, catalogues et journaux.
Nous vous remercions par avance de votre précieuse participation.

L'équipe A.P.E.L de l'école St Joseph



■ SYNDICAT DE CHASSE

SAINT LAMBERT DU LATTAY

Comme chaque année, les chasseurs organisent leur concours de belote.
Celui-ci aura lieu le **samedi 14 avril à la salle Marylise à partir de 13h30.**
Alors, n'hésitez pas à venir nombreux !
Un lot pour tous et tombola à l'issue du concours.

■ CRU DE L'AMITIE

SAINT LAMBERT DU LATTAY

JEUX DE SOCIÉTÉ	GOÛTER	REPAS CANTONAL	VOYAGE LA PRESQU'ILE DE RHUYS
Tous les jeudis à 14 H 30 Ouvert à toutes les personnes souhaitant rejoindre le Cru de l'Amitié	Jeudi 19 avril	Jeudi 24 mai Mozé sur Louet	Samedi 9 juin
	Inscription le 11 avril de 10h30 à 11h30		
Salle du Coin d'Hyrôme	Salle du Coin d'Hyrôme		

■ SAPEURS POMPIERS

Vous avez envie de devenir Sapeur pompier volontaire, vous pouvez nous rejoindre.

Si vous souhaitez renforcer notre équipe, vous pouvez nous rejoindre tous les lundis, de 19h à 20h, au **Centre de Première Intervention de Val du Layon, situé 11 rue Pasteur Saint Lambert du Lattay.**

Vous y rencontrerez les membres de l'équipe de garde du jour, qui vous accueilleront avec plaisir et vous informeront sur l'activité de Sapeur Pompier Volontaire.

Vous pouvez aussi joindre directement le chef de centre, le Lieutenant Frédéric DUPUIS (02 41 78 74 39) ou l'adjoint au chef de centre, le Lieutenant Stéphane BOITIAUX **Nous avons besoin de vous !**

PRINCIPALES CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Ces conditions d'engagement vous sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

Cet engagement citoyen est librement consenti et ouvert à tous. Cependant, il est régi par quelques conditions, précisées par le décret relatif aux sapeurs-pompiers volontaires :

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs (âge minimum de 21 ans pour être officier)
- Résider légalement en France
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Jouir de ses droits civiques
- Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées.

FORMATION

Le sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale ainsi que d'une formation continue et de perfectionnement.

Plus de renseignements sur www.pompiers.fr

■ COMITÉ DES FÊTES

SAINT LAMBERT DU LATTAY



■ VILLAGES EN SCENE



ALEX VIZOREK EST UNE ŒUVRE D'ART
SEUL EN SCÈNE/HUMOUR (BELGIQUE)

Vendredi 13 Avril - 20H30
BELLEVIGNE-EN-LAYON - FAYE D'ANJOU,
Pôle culturel, rue Albert Lebrun



À MES AMOURS

RÉCIT
À partir de 13 ans

Vendredi 20 Avril - 20h30
LES GARENNES SUR LOIRE - JUIGNE-SUR-LOIRE
Salle Aimé Moron, Chemin des deux moulins



HORIZON DANSE

20H30, ESPACE CINÉ : **LES DÉCLINAISONS DE LA NAVARRE**
CIE PJPP

Dans contemporaine et humour
À partir de 10 ans

22H, HALLES DES MARINIERS : **FLAQUES**
COMPAGNIE DEFRACTO
Jonglage dansé

Samedi 26 Mai
CHALONNES-SUR-LOIRE
Espace Ciné-Musique et Halle des Mariniers

RESERVATIONS

Par internet : www.villages-en-scene.fr

Par téléphone : 02 41 78 26 21

ou 02 41 54 06 44

Sur place : Le Neufbourg -

Place du Champ de Foire - Thouarcé

■ CENTRE D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX

**Jeunes lycéens étrangers
Allemands, Italiens, Mexicains
cherchent une famille d'accueil**



D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Échanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Lilian, jeune allemande, a 15 ans et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2018. Elle adore la musique et pratique du violoncelle. Elle aime aussi faire du vélo et du cheval, danser, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Alonso, jeune mexicain de 16, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo, lire, cuisiner, et faire de la danse

aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Margherita, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2018. Elle aime jouer au foot, se promener dans la nature, faire du ski et du bénévolat et voyager. Elle rêve de maîtriser la langue française

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir".

Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !



Renseignements :

Jacques CHEVALLIER – Vendée
Jacques.chevalier12@orange.fr
02.51.94.41.25 ou 06.87.40.38.26

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon
vanessa@cei4vents.com
02.99.20.06.14

L'ADMR recrute

Services à la personne



Ménage, repassage
Garde d'enfants
Aide à la personne
Courses, repas...

Aide à domicile
Pourquoi pas vous ?

> Une expérience humaine enrichissante pour aider les autres au quotidien, par des missions concrètes et diversifiées



CONTACTEZ-NOUS !
www.49.admr.org
06 82 49 01 23
recrutement@fede49.admr.org

■ LES RENCONTRES POUR L'EMPLOI

LES RENCONTRES POUR L'EMPLOI

Loire Layon Aubance

Entreprises, demandeurs d'emploi, salariés,
les Rencontres pour l'Emploi sont votre rendez-vous !

Jeudi
12
avril
2018

9h-13h
à Thouarcé

Salle du Layon
(route de Faye d'Anjou)



Gratuit
Ouvert à tous

MLA
LOIRE
LAYON AUBANCE

■ LES RENCONTRES POUR L'EMPLOI (SUITE)

Ateliers "Préparation aux Rencontres pour l'Emploi"

Des Espaces Emplois pour préparer votre venue et travailler CV, lettre de motivation et entretien d'embauche...

SUR INSCRIPTION

Espaces Emploi de Thouarcé et Brissac au 02 41 54 00 65

Espace Emploi de Chalonnes au 02 41 74 10 85

DATES	ESPACES EMPLOI		
	Chalonnes-sur-Loire	Brissac-Quincé	Thouarcé
lundi 26 mars 2018	14h-16h	9h-12h	/
mardi 27 mars 2018	10h-12h	/	14h-17h
mardi 3 avril 2018	10h-12h	/	14h-17h
vendredi 6 avril 2018	10h-12h	/	/
lundi 9 avril 2018	14h-16h	9h-12h	/
mardi 10 avril 2018	10h-12h	/	14h-17h



**HALTE RELAIS
ALZHEIMER®
ET MALADIES APPARENTÉES**

2018

**BEAULIEU
SUR LAYON**

2ème lundi du mois

GRATUIT

■ HALTE RELAIS ALZHEIMER

SSIAD

**Lieu dit La Promenade
49750 Beaulieu sur Layon**

- Pour les aidants et leurs personnes malades
(adhésion annuelle + assurance: 42 € par couple)
- Activités partagées et séparées
- Animation par un psychologue et des bénévoles FA49 formés



NUMEROS UTILES

PHARMACIE

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche,

composez le **32 37**

Ou

<http://www.3237.fr/public/mobi/index.php>

MEDECIN

**La nuit, le week-end et les jours fériés,
Téléphonez !**

Urgence non vitale : **116 117**

Urgence vitale : **15**

- le soir à partir de 20 H,
- la nuit, le week-end, les jours fériés à partir du samedi midi.

POMPIERS **18**

GENDARMERIE **17**



■ CORRESPONDANTS

Correspondante Paroisse St Pierre en Layon Hyrôme :
Mme Catherine CASADAVANT :
06 82 48 97 21 ou cat.casadvant@orange.fr
Contact Paroisse : 02 41 54 14 49
ou paroissesplh@orange.fr

Correspondante « Ouest France »
Mme Dany FABRY : 02 41 66 30 41 ou 06 71 35 05 42
ou dany.fabry.ofrance@gmail.com

Correspondante « Courrier de l'Ouest »
Mme Nelly SIMON : 02 41 47 29 97 ou 06 73 61 10 13
ou nellysimonco@gmail.com

Correspondante Paroisse St Maurille en Loire et Layon :
Mme Mimie VITRÉ :
02 41 78 37 20 ou andrevitre@orange.fr
Contact Paroisse : 02 41 78 01 36
ou paroisse.st-maurille@wanadoo.fr

Correspondant « Courrier de l'Ouest »
M. Gérard GUIBERT : 02 41 45 79 01 ou 07 82 57 85 78
ou gerard.guibert.chdf.49290@gmail.com



■ MEDICAL

Pédicure/Podologue : 02 41 44 99 36
Ostéopathe : 06 42 25 86 19
Pharmacie : 02 41 78 30 22

Infirmiers : 02 41 78 32 53
Kiné : 02 41 74 98 14
Dentiste : 02 41 78 32 78



■ TOURISME

Camping de la Coudraye : 02 41 78 44 26
Musée de la Vigne et du Vin : 02 41 78 42 75

Camping du Layon : 02 41 78 33 28



■ ECOLES ET RESTAURANTS SCOLAIRES

Directeur enfance jeunesse Val du Layon : **Quentin BRUNEAU** : quentin.bruneau@valdulayon.fr ou 06 08 05 94 17

- Ecole Publique Célestin Freinet :
02 41 78 34 17
- Ecole Privée St Joseph :
02 41 78 37 40
- Restaurant scolaire :
02 41 74 04 03

- Ecole Publique René Guy Cadou :
02 41 78 33 03
- Ecole Privée St Joseph :
02 41 78 39 99
- Restaurant scolaire :
02 41 78 64 31



■ MEDIATHEQUE/BIBLIOTHEQUE

Tel : 02 41 78 47 61
contact@maisonculturelle.org lirenlayon.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi, jeudi et vendredi :
16h30 - 18h30
Mer. : 10h-12h30 / 14h-18h30
Samedi : 10h-12h30

Vacances scolaires :
Mercredi et samedi :
10h - 12h30
Vendredi :
16h30-18h30

Tel : 02 41 66 31 94
bibliostaubinluigne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 16h-18h
Samedi : 10h30-12h30
Dimanche : 10h30-12h30



■ ENFANCE

Maison d'Assistants Maternelles
Mam'zelle bulle :
Tel : 06 02 07 82 47

Halte-garderie Piccolo :
halte-garderie-piccolo.blogspot.fr
Tel : 02 41 78 47 14

Accueil périscolaire Coup de pouce :
Tel : 02 41 78 47 61 / 06 30 25 73 55
contact@maisonculturelle.org

Accueil de loisirs (vacances scolaires) :
Tel : 02 41 78 47 61 / 06 30 25 73 55
contact@maisonculturelle.org

RAM : 02 41 54 06 44

Maison d'Assistants Maternelles
« Les P'tits d'Hommes » :
Tel : 06 51 67 78 22

Accueil périscolaire :
Tel : 02 41 78 64 31
activites.periscolaires-staubin@orange.fr

Accueil de loisirs sans hébergement et
Espace Jeunesse :
Tel : 09 61 07 65 58

RAM : 02 41 78 72 45



■ ADMR

ADMR Belanjous : 02 41 68 51 46
ADMR personnes âgées : 02 41 78 30 24

ADMR Le Louet : 02 41 66 73 98

VIE COMMUNALE : AGENDA

AVRIL

M	3	Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert du Lattay
D	8	Carnaval	15H00	Comité des fêtes	Départ salle de sports	Saint-Lambert du Lattay
J	12	Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert du Lattay
S	14	Concours de belote		Association des chasseurs	Salle Marylise	Saint-Lambert du Lattay
M	17	Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert du Lattay
J	26	Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert du Lattay
S	28	Lavage voiture	9h - 16h30	Espace Jeunesse Familles Rurales St Aubin	Parking cantine garderie	Saint-Aubin de Luigné

MAI

M	1	Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert du Lattay
M	1	Interclubs	8H-20H	Judi Club du Layon	Salle de sport	Saint-Lambert du Lattay
D	6	Vide grenier Marché aux fleurs Marché des créateurs	9H-16H30	Amicale Laïque Familles rurales	Stade et terrain de sport	Saint-Aubin de Luigné
J	10	Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert du Lattay
M	15	Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert du Lattay
S	19	Tournoi annuel du club		SLSAB	Salle de sport	Saint-Lambert du Lattay
J	24	Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert du Lattay
S	26	25 ans de la fusion JSLayon	20H	JSL	Salle de sport	Saint-Lambert du Lattay
D	27	Fêtes de mères - Une naissance, un arbre - Maisons fleuries			Salle Jean de Pontoise	Saint-Aubin de Luigné
M	29	Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert du Lattay

VOTRE AGENCE POSTALE SERA FERMÉE DU LUNDI 7 MAI AU SAMEDI 12 MAI

Veuillez vous adresser au bureau de poste de Beaulieu sur Layon



LA RÉDACTION PRÉCISE QUE LES ARTICLES DES ASSOCIATIONS SONT ÉDITÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET QUE LEUR CONTENU RESTE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS.

Directeur de publication : Gérard TREMBLAY.
Conception et rédaction : Commission Communication Val du Layon
Mise en page et impression : mairie

Les articles pour le prochain « Val'Info » devront nous parvenir avant le mardi 15 mai de préférence par mail : n.barron@valdulayon.fr ou déposés en mairie

